

## Deux visions pour un système en crise

### Quel système collégial voulez-vous?

Au début du mois d'août, après que la direction des collèges refuse d'aborder les principaux enjeux soulevés par le personnel scolaire, notre équipe de négociation a demandé la tenue d'un vote de grève pour septembre. Ce vote a été fixé au 14 septembre et donnera au personnel scolaire l'occasion de voter OUI et de communiquer clairement à l'employeur que nous sommes déterminés à construire le meilleur réseau collégial auquel les étudiants ont droit et dont les Ontariens ont besoin.

Il est devenu évident, au cours des deux derniers mois de négociations, que le personnel scolaire et l'employeur avaient deux visions fort différentes pour les collèges de l'Ontario. Tandis que le personnel scolaire s'engage à renforcer le réseau des collèges, l'employeur semble peu intéressé par les problèmes croissants face auxquels les collèges publics se trouvent.

**le personnel scolaire et  
l'employeur avaient deux  
visions fort différentes pour  
les collèges de l'Ontario.**

L'employeur a montré son vrai visage en mettant sur la table une soi-disant « offre de règlement » au début du mois d'août, laquelle nous obligerait de garder les modalités contractuelles que nous essayons si désespérément de changer. Dans cette offre, l'employeur voulait :

### C'est pire que nous le pensions

Avant les négociations, nous nous soucions des données qui montraient que 70 pour cent de l'enseignement donné dans le système était donné par des contractuels. Toutefois, les nouvelles données obtenues par l'équipe pendant les négociations cette semaine montrent que la situation est encore pire que nous ne le pensions.

En ce moment, plus de 80 pour cent de l'enseignement dans les collèges de l'Ontario est donné par du personnel scolaire à contrat, qui reçoit peu ou pas de temps pour préparer les cours et qui ne jouit d'aucune sécurité d'emploi au-delà de la fin du semestre. Ce taux en croissance rapide montre clairement la direction dans laquelle les collèges se dirigent, essayant d'équilibrer leurs budgets sur le dos de travailleurs précaires sous-payés. Et malgré cette tendance épouvantable, l'employeur continue de prétendre que tout va bien dans le système.

Ce qui est encore plus choquant, c'est que la catégorie de travailleurs les moins bien rémunérés compte près de 80 pour cent de femmes. Est-ce le genre d'exemple que des collèges responsables de former les travailleurs de l'avenir veulent vraiment montrer?


- maintenir le moratoire existant sur l'article 2, lequel nous a déjà coûté des postes à temps plein dans les collèges de toute la province et contribue à une augmentation du nombre d'emplois contractuels précaires sous-payés;
- continuer d'augmenter le nombre de postes à contrat précaires sous-payés au sein du personnel scolaire; ces emplois ne prévoient que peu ou pas de temps de préparation, sont payés une fraction des emplois à temps plein et ne jouissent d'aucune sécurité;
- continuer d'empêcher le personnel scolaire de prendre part aux décisions académiques et nous refuser la liberté académique dont nous avons besoin pour protéger l'intégrité académique de nos programmes;
- continuer de refuser d'accorder des droits de propriété intellectuelle, l'autorisant ainsi à vendre nos cours et programmes à des collèges privés et à des éditeurs, privilégiant par là le profit à court terme;
- s'entêter avec les pertes de salaires en termes réels en offrant des augmentations salariales qui peinent à suivre le coût de la vie.

En plus de ça, l'offre de l'employeur contenait une disposition « sans incidence sur le revenu » conçue pour empêcher les collèges d'avoir à dépenser de l'argent pour répondre à leurs obligations de par la loi de traiter le personnel scolaire à contrat de façon équitable en vertu du nouveau projet de loi 148, la Loi de 2017 pour l'équité en milieu de travail et de meilleurs emplois.

Ainsi, si la loi exigeait une augmentation salariale pour le personnel scolaire à charge partielle, les coûts additionnels devraient être compensés par des coupures ailleurs. Et si les collèges coupaient dans les postes à temps plein pour y arriver, cela pourrait se traduire par la perte de plus de 1 400 emplois à temps plein, un résultat en contradiction

directe avec l'intention de la loi.

Bref, non seulement l'offre de l'employeur ne tient pas compte des problèmes majeurs identifiés par le personnel scolaire, mais elle les aggraverait!



**Bref, non seulement l'offre de l'employeur ne tient pas compte des problèmes majeurs identifiés par le personnel scolaire, mais elle les aggraverait!**

Notre équipe a consulté les présidents des sections locales et les membres du Comité consultatif de négociation (CCN) et s'est clairement fait dire que cette offre est inacceptable et que l'équipe doit continuer de mettre de l'avant son plan d'amélioration des collèges de l'Ontario.

Nous sommes retournés à la table cette semaine et avons présenté une contre-offre à l'employeur qui inclut des plans concrets pour renforcer le réseau des collèges et faire en sorte qu'il continue de fournir l'éducation dont les étudiants ontariens ont besoin.

### Notre plan :

- tiendrait compte des problèmes d'équité en versant un salaire égal pour un travail égal à tous les membres du personnel scolaire, en améliorant la sécurité d'emploi du personnel scolaire à charge partielle et en augmentant le nombre d'emplois à temps plein disponibles;

- améliorerait la prise de décisions grâce à la gouvernance collégiale et à la liberté académique, faisant en sorte que les décisions académiques soient prises par les membres du personnel scolaire, les personnes les plus aptes à les prendre;
- prévoirait de meilleures protections relatives à la charge de travail pour tous les membres du personnel scolaire, à temps plein ou à contrat;
- ferait en sorte que le personnel scolaire garde des droits de propriété intellectuelle sur le matériel et les cours qu'il crée;
- veillerait à une charge de travail raisonnable pour les bibliothécaires et les conseillers, afin de leur permettre de contribuer au succès des étudiants;
- ferait en sorte que le personnel scolaire ait le temps et les ressources nécessaires pour soutenir de manière appropriée les cours en ligne et mixtes/hybrides.

En dépit du fait que notre offre permettrait d'améliorer le réseau des collèges, l'employeur a ignoré tous les points abordés et est revenu à la table avec une offre identique à celle que nous venions de rejeter, si ce n'est qu'elle ne contenait plus la disposition « sans incidence sur le revenu » liée au projet de loi 148. En dépit de ça, l'employeur n'a rien proposé pour aborder le fait que, selon leurs propres chiffres, les collèges ont sous-payé les membres du personnel scolaire à charge partielle de 123 millions de dollars chaque année.

Aussi, l'employeur nous a fait comprendre qu'il estimait que le système est très bien comme il est et qu'il n'a aucune intention d'aborder des questions importantes comme la charge de travail et l'équité. L'employeur a même refusé de discuter

de nos propositions sans incidence sur les coûts, tels que la liberté académique et la gouvernance collégiale, la mise à jour de la définition de classe des conseillers, afin de refléter les exigences courantes de leur rôle, ou les protections relatives à la charge de travail pour tous les membres (article 11).

Le 14 septembre prochain, le choix est clair : notre plan, pour améliorer le réseau collégial tant pour les étudiants que pour le personnel scolaire, ou le plan de l'employeur, pour détériorer notre convention collective et éliminer le libellé nécessaire à la protection de la qualité de l'éducation dans les collèges de l'Ontario.

En votant oui, vous dites à l'employeur que son plan, qui contribuerait à affaiblir les collèges, ne suffit pas, et qu'il est temps de songer sérieusement à construire le réseau collégial amélioré dont nous avons tous et toutes besoin.

Le 14 septembre, votez Oui. Ensemble, nous pouvons faire de notre plan une réalité.

Solidairement,

J.P. Hornick

Présidente, Équipe de négociation du personnel scolaire des collèges

## **Vous pouvez compter sur votre syndicat**

Votre division doit batailler dur dans cette ronde pour protéger la qualité de l'éducation dans les collèges et améliorer le traitement du personnel scolaire à contrat.

Notre province entière s'appuie sur la

solidité du réseau collégial, et ce, parce que nos collèges sont essentiels à la croissance économique et sociale soutenue de la province. Cela signifie que nous comptons tous sur un personnel scolaire qui est en mesure de fournir aux collégiens l'éducation dont ils ont besoin pour réussir dans l'économie de demain.

Tandis que votre équipe continue de se battre en vue d'obtenir un règlement négocié, je tiens à ce que vous sachiez qu'elle relève ce défi avec le syndicat tout entier à ses côtés.

Votre équipe sait que, au besoin, elle a accès à un fonds de grève de plus de 72 millions de dollars. Cela signifie qu'elle peut rester forte et lutter pour l'offre que vous méritez, sachant que si elle doit en arriver là, ce fonds de grève est là pour vous soutenir.

Je tiens aussi à ce que vous sachiez que lorsque les membres de votre équipe s'asseyent à la table, ils ne sont pas seuls. Le SEFPO compte plus de 130 000 membres à travers l'Ontario. Et je suis ici pour dire que si votre employeur veut se battre avec nos 12 000 membres de la Division du personnel scolaire des collèges, il ferait bien d'être prêt à faire face à nos 130 000 membres.

Solidairement,

Warren (Smokey) Thomas

Président, Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario

## **Proposition de changements pour aborder les pressions sur le personnel scolaire découlant de la charge de travail**

La majorité des propositions contenues dans le plan décrit dans ce numéro du bulletin ont été expliquées en détail dans les bulletins précédents; toutefois, nous avons ajouté cette semaine un nouveau libellé sur la charge de travail.

La première semaine de négociations, nous avons proposé un libellé relatif à la charge de travail des bibliothécaires et des conseillers, pour créer une formule servant à déterminer la charge de travail pour ces groupes. Cette semaine, nous avons déposé d'autres propositions pour aborder la charge de travail du personnel scolaire et éliminer le bénévolat en demandant que tout le travail accompli pendant les périodes d'enseignement soit consigné sur le FCT. Ces propositions permettraient également de mettre à jour la formule servant à déterminer la charge de travail pour refléter plus exactement le travail accompli par le personnel scolaire compte tenu de

*Suite à la page 5*



l'évolution du milieu pédagogique.

Pour ce qui est de la charge de travail et du bénévolat, nous proposons certains changements qui permettraient d'uniformiser la pratique dans les collèges en ce qui concerne la façon dont le travail non traditionnel du personnel scolaire est consigné, tel que la participation aux activités promotionnelles, la participation aux comités ou l'encadrement d'autres membres du personnel scolaire. Nous voulons apporter des améliorations pour aider le personnel scolaire à faire des contributions positives au sein des collèges et, en même temps, pour prévenir le surmenage et l'épuisement professionnel du corps professoral activement engagé.

Nous demandons que la formule servant à déterminer la charge de travail reflète davantage l'impact d'un contexte pédagogique changeant, afin de reconnaître les différentes exigences en ce qui concerne la préparation des cours en ligne et mixtes/

hybrides, le temps supplémentaire requis pour aider les étudiants par courriel et le temps supplémentaire nécessaire pour soutenir de manière appropriée le nombre toujours croissant d'étudiants ayant besoin d'un accommodement. Ces changements permettraient au personnel scolaire d'améliorer l'accès à l'apprentissage et de contribuer davantage au succès de notre population étudiante de plus en plus diverse.

Pour communiquer avec l'équipe de négociation du personnel scolaire des CAAT, veuillez envoyer votre courriel à : [bargaining2017@gmail.com](mailto:bargaining2017@gmail.com).

Rejoignez-nous sur Facebook à : [www.facebook.com/OntarioCollegeFaculty](http://www.facebook.com/OntarioCollegeFaculty)

Suivez-nous sur Twitter à : [@CAATfaculty](https://twitter.com/CAATfaculty)



La distribution de cette publication a été autorisée par



Warren (Smokey) Thomas,  
président du SEFPO.

La distribution de cette publication a été autorisée par Warren (Smokey) Thomas, président du SEFPO et JP Hornick, présidente de l'équipe de négociation du personnel scolaire des CAAT